

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence 2023	Taux plafonds 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence 2023	Taux votés 2023	Produits attendus 2023
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	2 000 631	40,79	104,89	2 143 000	874 130	40,79	874 130
Taxe foncière non bâties (TFNB)	62 533	84,68	205,10	67 100	56 820	84,68	56 820
Taxe d'habitation (TH)	416 930	10,97	47,84	446 532	48 985	10,97	48 985
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Total					979 935		979 935
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col.4 x col.6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	10	
Taxe foncière bâties (TFB)	Produit total souhaité	40,79	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case <input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)		84,68	
Taxe d'habitation (TH)		10,97	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)	979 935	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
>>>	0			10 495	0	0	-167 520	-157 025

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023
979 935		-157 025		822 910

À TULLE

Le 02 MARS 2023

Pour la Direction des Finances publiques, SYLVIANE ORTIZ

DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

Le

Pour la Préfecture,

Le

Pour la Préfecture,

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération des taux.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur  
19-271925508-20230413-D022-2023-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet le 14/04/2023  
Envoi en message : 14/04/2023